



Information PRO n°18 – le 02 mai 2017

Patrim : une base de données sur l'immobilier maintenant accessible à tout vendeur ou acheteur potentiel d'un bien

La base *Patrim* élargie son accès à tout vendeur ou acheteur potentiel. Ce nouveau motif avait été ajouté par la loi du 7 octobre 2016 portée par Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat chargée du numérique et de l'innovation. Auparavant seuls 3 motifs ouvraient l'accès à cette base : le besoin d'évaluer un bien pour calculer l'ISF, les cas d'expropriation ou de contrôle du fisc.

Donc tout particulier peut depuis le 1^{er} mai 2017 obtenir en ligne les informations essentielles mais anonymisées sur un bien situé dans un rayon de 50 m à 20 km autour de l'adresse qu'il indique. *Patrim* fournie, sur les 5 dernières années, description, année de construction, superficie, prix et date de vente. Le nombre de consultation de la base *Patrim* est limitée à 50 tous les 3 mois.

Cette base peut donc être un des éléments vous permettant de vous assurer du positionnement prix d'un appartement, d'une maison ou d'un terrain. Cette base est accessible sur le site www.service-public.fr

Par ailleurs, les bases de données immobilières BIEN (Base d'Informations Economiques Notariales) et Perval (base des notaires de province) sont visées elles par la loi de modernisation des professions judiciaires et juridiques du 28 mars 2011 et ouvriront leur nouveau service de consultation par le public le 1^{er} juillet 2017.